

## AVENANT N° 06 AU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE LA CIOTAT

Entre :

L'Etat représenté par Monsieur le Préfet délégué pour l'égalité des chances,

et

La Ville de La Ciotat, représentée par Monsieur le Maire

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, représenté par son président

La Caisse d'Allocation Familiale des Bouches du Rhône, représentée par son Président

### IL EST PREALABLEMENT EXPOSÉ

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) signé au mois de novembre 2006 entre l'Etat, la Ville de La Ciotat, la Région PACA, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2010.

Le Gouvernement a prorogé la validité des contrats urbains de cohésion sociale jusqu'au 31 décembre 2014 ce qui implique la signature d'un avenant pour chacun des contrats en cours sur les bases territoriales du contrat initial.

Cet avenant offre l'opportunité d'y apporter des adaptations liées à l'évolution du contexte local, à des priorités d'actions qui en découlent et des moyens mobilisables.

C'est dans ce cadre que les signataires ont décidé de préciser leurs priorités d'interventions respectives d'une part et les engagements partagés d'autre part.

## I. PRORITES D'INTERVENTIONS RESPECTIVES

### L'ETAT :

Les priorités de l'Etat portent sur les domaines suivants :

- Education
- Emploi et insertion
- Prévention de la délinquance
- Santé

L'engagement financier annuel de l'Etat est soumis au vote de la Loi de Finances.

La répartition des enveloppes entre territoires prioritaires de la politique de la ville tiendra compte de leurs évolutions socio-économiques (diagnostique partagé) et de l'évaluation partenariale des actions qui y seront conduites.

Les autres signataires de l'avenant souhaitent s'engager en appui ou en complément de l'Etat sur les priorités suivantes :

### LA VILLE DE LA CIOTAT

La Ville de La Ciotat entend poursuivre ses efforts en matière de Cohésion Sociale et Urbaine au titre du CUCS. Elle souhaite prioritairement favoriser l'accompagnement humain du Projet de Rénovation urbaine conduit depuis 2010 au sein de la ZRU Abeille – Maurelle – Matagots. D'autre part, elle se propose de porter ses efforts au titre du CUCS sur les domaines d'intervention thématiques suivants :

- Favoriser l'accès à l'Insertion, à la Formation et à l'Emploi
- Développer la Mobilité
- Favoriser la Réussite Educative (scolarité, éveil éducatif et sportif, accompagnement à la fonction parentale)
- Inscrire la Culture dans le quotidien des habitants et dans leur cadre de vie
- Prévenir les inégalités en matière de santé publique et développer l'accès aux soins pour tous
- Améliorer les conditions d'habitat et développer la Gestion Urbaine de Proximité
- Favoriser la prévention de la délinquance notamment en matière de Tranquillité Publique et de Prévention des Récidives
- Faciliter l'Accès aux droits et à la Citoyenneté

- Favoriser la cohésion sociale par une présence humaine de proximité
- Développer la participation des habitants
- Développer la Lutte contre toutes les formes de discriminations

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, la Ville de La Ciotat maintiendra les moyens financiers contractualisés.

### LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

A l'occasion de la prorogation des CUCS jusqu'au 31 décembre 2014, la Communauté urbaine entend réaffirmer ses priorités :

- privilégier les projets associatifs permettant d'accompagner la rénovation urbaine et les transformations des quartiers, notamment :
  - dans le domaine de l'habitat : information et concertation des habitants (anciens et nouveaux), actions répondant aux objectifs du Programme Local de l'Habitat...
  - dans le domaine de la gestion urbaine de proximité : promotion du tri sélectif et de la réduction des déchets, actions pédagogiques et sensibilisation à l'entretien des espaces communs et à leur respect, médiation sociale, jardins collectifs...
  - dans le domaine de l'emploi : chantiers d'insertion, soutien à l'insertion par l'activité économique, à la création d'entreprises, développement des clauses d'insertion dans les marchés en lien avec les Plan Locaux d'Insertion par l'Emploi ...
  - dans le domaine des transports : centrales de mobilité, auto-écoles sociales, médiation...

Pour cela, elle maintiendra les moyens financiers contractualisés sous réserve de l'annualité budgétaire.

Par ailleurs, les crédits européens FEDER mobilisés au titre du programme « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » par Marseille Provence Métropole

permettront de compléter les financements obtenus dans les CUCS pour certains projets répondant aux axes suivants :

- « Des locaux pour l'emploi » : travaux et acquisition de matériel pour des locaux destinés à l'emploi (investissement),
- « Amélioration de la gestion urbaine de proximité dans une perspective de développement durable »,
- « Centrales de mobilité et dispositifs d'accompagnement à la mobilité dédiés à l'insertion professionnelle »,
- « Médiation dans les transports ».

Le soutien des équipes opérationnelles politique de la ville sera sollicité pour la construction, l'instruction et le suivi de ces projets financés par l'Europe en lien avec la Direction de l'Habitat et de la Cohésion Sociale de Marseille Provence Métropole.

### LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône :

Acteur majeur de la politique sociale, la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du Rhône assure quatre missions essentielles :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles ;

Certaines thématiques du Contrat Urbain de Cohésion sociale recoupent les missions énoncées de la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône. Toutefois, dans la mesure où la notion de développement social est plus large, tous les champs de l'action de la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône sont susceptibles d'être impactés au premier rang desquels figurent ceux touchant l'enfance et la jeunesse ainsi que l'accès aux droits.

C'est pourquoi la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône souhaite, en continuité des partenariats techniques (Convention Territoriale Globale,...) et financiers déjà existants sur la commune, formaliser à nouveau son engagement et pérenniser ce partenariat"

Signataire de l'avenant jusqu'au 31 décembre 2014, la Caisse d'allocations familiales des Bouches du Rhône se réserve le droit de revoir les objectifs ci-dessus définis en fonction des nouvelles orientations qui pourraient être définies dans la prochaine Convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

## **II. ENGAGEMENTS PARTAGÉS**

La politique de la ville vise à réduire les écarts constatés entre les différents quartiers prioritaires. Les partenaires affirment donc leur volonté de favoriser une utilisation optimale des crédits et de rechercher une équité plus grande territoriale.

Is s'attacheront à rechercher la meilleure articulation possible de l'ensemble des dispositifs mis en œuvre dans les quartiers prioritaires.

L'évaluation commune du CUCS fera l'objet d'une actualisation annuelle, permettant ainsi de favoriser son pilotage et, le cas échéant, son adaptation.

### **IL EST CONVENU :**

#### **ARTICLE 1 :**

La convention CUCS signée entre les partenaires mentionnés ci-dessus est reconduite jusqu'au 31 décembre 2014.

#### **ARTICLE 2 :**

Les clauses du CUCS qui ne sont pas contraires au présent avenant restent en vigueur.

**ARTICLE 3 :**

Le Préfet délégué pour l'égalité des chances, le Maire de La Ciotat, le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Président de La CAF 13 ainsi que les représentants d'autres collectivités signataires à l'avenir de l'avenant du CUCS sont chargés de son pilotage et sa mise en œuvre.

Monsieur le Préfet délégué pour l'Egalité des Chances :

Raphaël LE MEHAUTE.



Monsieur le Maire de La Ciotat

Patrick BORE.

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole :

Eugène CASELLI.

Monsieur le Directeur Général de la  
Caisse d'Allocations Familiales  
Des Bouches-du-Rhône :

Jean-Pierre SOUREILLAT.